

BULLETIN D'ENGAGEMENT

ENGAGEMENT POUR LA COURSE N° :

Homme Femme

Je, soussigné(e), NOM

Prénom

Né(e) le : / / | _ | | _ | | _ | |

Téléphone : / / / /

@mail :

Adresse :

Déclare, au préalable à mon inscription, avoir pris connaissance du règlement de la Corrida du 11 novembre 2012 que je m'engage à respecter.

A Le

Signature

POUR LES MINEURS (A remplir obligatoirement)

Je, soussigné, Mme, Mlle, M.

responsable légal de l'enfant

déclare avoir pris connaissance, avec le bulletin d'engagement, du règlement de la Corrida et l'autorise à participer aux épreuves de course à pied pour la Corrida du 11 novembre 2012.

A Le

Signature du responsable légal

ENGAGEMENT LICENCIÉ

Pour participer à une course en qualité de licencié, le coureur doit être en possession d'une licence FFA ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ou d'une licence compétition d'athlétisme pour la pratique de la course à pied établie par une fédération sportive affiliée (FSGT, UFOLEP, UNSS, FNSU, etc...) en cours de validité le jour de la course. A défaut de licence établie pour la pratique de course à pied en compétition ou de Pass'Running, le coureur est engagé en qualité de non licencié même s'il dispose d'une licence sportive autre qu'athlétisme et doit fournir un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition (voir engagement non licencié ci-dessous)

N° de Licence FFA ou de Pass'Running :

Valable du / / au / /

La photocopie de la licence ou du Pass Running doit être jointe au bulletin d'engagement. (Se reporter au Règlement : Engagements à la course de licenciés et non licenciés - Modalités de pré-inscriptions - Droits d'inscription et engagement sur place).

ENGAGEMENT NON LICENCIÉ

Pour tous les non-licenciés, quelque soit la catégorie d'âge, l'inscription doit être accompagnée d'un certificat médical précisant « la non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition », daté de moins d'un an et en période de validité le jour de la course. Sans ce certificat médical, l'inscription ne sera pas enregistrée, et le jour de la course aucune remise du dossard ne sera possible. Pour une déclaration d'accident auprès de l'assurance, la présentation du certificat médical daté avant le jour de la compétition est obligatoire.

CLUB/ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

INDIVIDUEL

La photocopie du certificat médical doit être jointe au bulletin d'engagement.

(Se reporter au Règlement : Engagements à la course de licenciés et non licenciés - Modalités de pré-inscriptions - Droits d'inscription et engagement sur place).